

**VILLE DE SÉZANNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2024**  
**COMPTE-RENDU**

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 1<sup>er</sup> février 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme BASSELIER, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Étaient absents et excusés : M. GERLOT, Mme BLEDE, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ODUNCU. M. GERLOT, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUERITTE, Mme CHARPENTIER, Mme CABARTIER et M. HEWAK.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023**

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque

**Informations générales**

M. le Maire se réjouit du succès de la descente du Père Noël, qui a attiré, comme chaque année, un public nombreux, avec de nouvelles décorations et illuminations sur l'église, en remplacement du traditionnel lâcher de ballons

M. le Maire confirme que le recensement, qui a débuté le 18 janvier, se poursuit, et il rappelle qu'il est obligatoire d'y répondre

M. le Maire fait part du déroulement, le 16 janvier dernier dans le square de l'Hôtel de Ville, de la passation de commandement organisée à l'occasion de la prise de fonction du lieutenant Brien, qui va désormais commander la communauté de brigades de gendarmerie de Sézanne Sud-Ouest Marnais

M. le Maire indique qu'une réunion privée des commissions a eu lieu le 18 janvier à propos de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

M. le Maire souligne que l'opération des chèques-seniors, qui remplace désormais le Repas et les Colis des Anciens, est une réussite, avec, cette année, encore plus d'inscriptions (850 personnes) ; par ailleurs, à la suite des rencontres avec les Sézannaises et les Sézannais dans le cadre du bilan de mi-mandat, la Ville avait décidé, à l'été dernier, d'organiser un thé dansant, pour proposer un moment de convivialité aux plus âgé(e)s d'entre nous. La première édition a eu lieu le 25 janvier, et sera assurément reconduite, eu égard au succès remporté dès cette année

M. le Maire a accueilli en mairie, avec son équipe, quelques-unes des personnes nouvellement installées à Sézanne, lors d'une réception organisée le 1<sup>er</sup> février ; il a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer certaines d'entre elles, ainsi que d'autres nouveaux arrivants, pendant ses visites de mi-mandat

M. le Maire note qu'il a signé, le 6 février, une convention de partenariat avec la présidente du Club de prévention d'Épernay, ce qui permet désormais l'accueil, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, des personnes victimes de violences conjugales dans deux logements meublés et équipés mis à disposition par la Ville ; cette démarche, à laquelle M. le Maire est très attaché, s'inscrit dans une politique plus globale, sur ce thème douloureux

M. le Maire précise qu'une réunion des commissions a eu lieu le 6 février dans le cadre de la préparation du passage de la flamme olympique à Sézanne, le 30 juin prochain

M. le Maire ajoute que les commissions municipales se sont également réunies ce jour (juste avant la séance du Conseil Municipal) pour évoquer l'installation de tables de pique-nique dans différents sites de la Ville

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'installation toute récente des panneaux officiels indiquant Sézanne comme Village Étape, le long de la RN4, dans les deux sens (Paris-province et province Paris)

### **Compte-rendu d'une décision du Maire**

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a été amené à prendre deux décisions :

N°2024-01 : Prestation de service confiée à la société Beegift pour l'attribution de 850 chèques cadeaux aux Sézananaises et Sézannais de 70 ans et plus, à dépenser auprès des commerçants sézannais inscrits sur la plateforme Beegift

N°2024-02 : Mise aux normes d'accessibilité de l'Hôtel de Ville – maîtrise d'œuvre – honoraires complémentaires pour la mise en conformité du local « archives » pour un montant de 3 859 € HT

### **Convention-cadre Petites Villes de Demain (PVD) – Opération de revitalisation du territoire (ORT) (N° 2024 - 02 – 01)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu la délibération n°2021-05-03 de la Ville de Sézanne en date du 20 mai 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,

Vu la délibération n°D2021-040 de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais en date du 17 mai 2021 autorisant son Président à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ainsi que la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire,

Vu la convention d'adhésion signée le 8 juillet 2021 et actant l'engagement de la Ville de Sézanne dans le programme « Petites Villes de Demain »,

Vu le projet de convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la délibération n°DEL\_2023\_037 du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Brie et Champagne en date du 20 décembre 2023 autorisant le Président à signer la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire dans le respect des engagements du PETR,

La Ville fait partie du dispositif national des Petites Villes de Demain et a signé à cet effet en juillet 2021 une convention d'adhésion.

Depuis lors, une cheffe de projet a été recrutée en juin 2022, qui travaille, en concertation avec les différents partenaires du dispositif, pour établir un diagnostic du territoire, préparer un projet de convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire, et proposer des fiches-actions.

Ces documents (en annexes 1, 2 et 3) ont été transmis aux partenaires à la mi-décembre, et doivent désormais, après la prise en compte des observations qui ont été émises, être soumis à l'approbation du Conseil Municipal, qui doit également autoriser le Maire à signer la convention en question.

M. Adnot demande la parole, M. le Maire la lui accorde.

M. Adnot indique que le diagnostic présenté lui semble bon, et intéressant, et qu'il veut bien voter pour l'approuver ; mais il est déçu par le contenu des fiches actions : en effet, il considère que le projet des Tuileries ne convient pas, dans la mesure où le diagnostic évoque les logements vacants en centre-ville, et que par ailleurs il y aura aussi les travaux sur l'église et l'Hôtel de Ville.

M. le Maire explique que l'objectif de l'ORT est d'obtenir des aides des différents partenaires et de ne pas trop alourdir la charge de la Ville ; quant aux Tuileries, il a une analyse différente de celle de M. Adnot, car il est important de pouvoir proposer des logements neufs, notamment à de jeunes couples avec enfants qui veulent soit venir s'installer à Sézanne, soit y revenir.

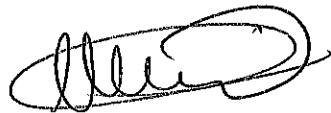
M. Adnot s'interroge sur l'utilité de ce projet qui, pour lui, est un gouffre financier. M. le Maire souligne que les deux grands projets de la fin du mandat sont les travaux de l'Hôtel de Ville et ceux de l'église, et qu'il tient à poursuivre la gestion prudente qu'il mène depuis le début de son engagement, et qui était déjà celle de son prédécesseur, pour pouvoir concrétiser les projets municipaux sans augmenter les impôts.

M. Adnot regrette de ne pas avoir pu assister aux vœux de M. le Maire, et demande si les travaux envisagés à l'église, que M. le Maire a évoqués dans son discours de vœux, sont des travaux d'urgence, et si tous les travaux seront réalisés en 2024. M. le Maire répond qu'il y aura plusieurs phases, la première d'entre elles devant être engagée le plus rapidement possible.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le diagnostic de territoire, la convention-cadre « Petites Ville de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire et les fiches-actions et autorise le Maire à signer la convention-cadre avec les différents partenaires du dispositif PVD ainsi que tous les documents y afférents.

M. le Maire lève la séance à 19h17.

La Secrétaire de séance,



Karine CABARTIER

Le Maire,



Sacha HEWIAK